PROCES-VERBAL

de l'Assemblée Générale ordinaire du 1er septembre 2012

La fabrica quoi? 4 impasse du domaine 27180 Les baux ste croix

L'an deux mille douze le premier septembre (en lettres) à 16h heures, les membres de l'association, se sont réunis au siège social sur convocation du conseil d'administration en date du1 aout 2012.

L'assemblée est présidée par M Troissant Kévin en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par Mlle Pauc Emeline;

Le président constate que la majorité des membres sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 21.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- 1 Le projet marché artisanal de Noël du 1 et 2 décembre 2012
- 2 Le projet concert de blues du 30 novembre
- 3 Le projet porte ouverte à l'Italie octobre 2013
- 4 Le projet théâtre: répétition et travail sur une pièce de Didier Divandhi.
 - 5 Participation à la journée du Patrimoine des Baux Ste Croix
 - 6 Développement durable

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Il a été décidé d'offrir lors de la manifestation un concert gratuit de la fanfare « Dans la gueule du Loup » Voté à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Il a été décidé de faire des prix réduits pour être accessibles à tous que le la recette de vente des billets du concert du 30 novembre sera reversée aux musiciens pour dédommagement. Voté à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée agrée le nouveau projet porté par Cloé Troissant et Emanuele Fantini en collaboration avec Bella Italia: « portes ouvertes à l'Italie » d'octobre 2013. Voté à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Il a été décidé que les répétitions de la pièce de théâtre auront lieu le lundi soir à la salle des Baux Ste croix. Voté à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Il a été décidé que les adhérents volontaires participeront à la journée du Patrimoine pour présenter l'association et animer la manifestation avec des jeux pour enfants et de la musique. Voté à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Il a été décidé que l'association se tiendra à respecter les règles environnementales de manière exemplaire. Elle développera au maximum l'utilisation de fournitures écologiques et de produits locaux. Voté à

1	•	•	•
ı	′11n	2111	nité.
1	un	amn	mu.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Troissant Kévin

Pauc Emeline